

DES DIPLÔMES

LE CFMI DE TOURS PROPOSE PLUSIEURS PARCOURS DE FORMATION :

Diplôme
Universitaire
de Musicien
Intervenant

DUMI

Diplôme de niveau 6
(équivalent Licence)

Formation en 2 ans
à temps plein

Formation en 3 ans
en alternance

Recrutement d'une promotion
tous les trois ans
(la prochaine débutera en septembre 2025)

Diplôme
Universitaire

DU

« La musique et le tout-petit,
la musique et l'enfant
en situation de handicap »

En partenariat
avec Enfance et Musique

Formation en 1 an

« ...Par la musique, qu'est-ce que l'on fait ?

On entre en communication d'une façon extraordinaire (...)

On est deux quand on fait de la musique,
il y a celui qui émet et celui qui reçoit.

L'important c'est le lien. »

Albert Jacquard

ACCÈS AUX FORMATIONS

**NIVEAU REQUIS
pour intégrer le DUMI**

• Baccalauréat (ou DAEU)
+ 2 années d'études ou
d'activité professionnelle.

• Pratique musicale (instrumentale ou vocale) de bon
niveau (à titre indicatif, équivalente à un CFEM dans le cadre
d'études en école de musique).

Toutes les esthétiques musicales (musiques traditionnelles,
classique, jazz, musiques actuelles...) sont acceptées.

TESTS D'ENTRÉE

(Pré-sélection sur dossier
à déposer sur e-candidat)

DUMI
Diplôme Universitaire
de Musicien Intervenant

• Interprétation instrumentale et vocale
rendant compte des capacités musicales
expressives et créatives du candidat,
mémorisation auditive et déchiffrage
chanté, improvisation, commentaire
d'écoute.

• Épreuve de communication
(réalisation d'un projet musical), entretien.

DU

Diplôme d'Université
« La musique et le tout-petit, la musique
et l'enfant en situation de handicap »

• Interprétation d'un programme
vocal et instrumental de 10 minutes,
rendant compte des capacités musicales
expressives et créatives du candidat et dont
une partie pourrait s'adresser à la toute
petite-enfance.

• Entretien.

Retrouvez sur le site internet :
www.cfmi.univ-tours.fr

- Contenu des formations
- Dates des tests d'entrée
- Dossiers d'inscription
- Planning des journées portes ouvertes
- Actualités, programmations, concerts...


GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le CFMI est placé sous la tutelle
du ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche, du ministère de
la Culture et du ministère de
l'Éducation nationale


université
de TOURS


TOURAINE
LE DÉPARTEMENT


FRANCE
compétences
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

CFMI
Centre de Formation de Musiciens Intervenant
Université de Tours
« La Charmoise » - 7, rue Jean Inglessi
37230 Fondettes
02 47 36 77 40
cfmi@univ-tours.fr - cfmi.univ-tours.fr



CENTRE DE FORMATION
DE MUSICIENS INTERVENANTS
Université de Tours

DEVENIR MUSICIEN(NE) INTERVENANT(E)


université
de TOURS


CENTRE DE FORMATION
DE MUSICIENS
INTERVENANTS
DE TOURS

Devenir musicien(ne) intervenant(e)

UN MÉTIER, DES EMPLOIS

UN MUSICIEN POUR LES ENFANTS, QUI...

- Intervient dans les **écoles maternelles et élémentaires** en collaboration avec les équipes enseignantes de l'**Éducation nationale**
- Enseigne dans les **écoles de musique et les conservatoires**
→ *Éveil musical, chorale, pratique instrumentale collective, ateliers...*
- Conduit des activités de découverte et d'initiation musicale avec des **enfants en difficulté ou en situation de handicap**
- Intervient auprès des services de la **petite enfance**
→ *Crèche, halte-garderie, réseau d'assistantes maternelles...*

UN MÉDIATEUR CULTUREL, QUI...

- Intervient au sein des **structures culturelles**
→ *Orchestres, médiathèques, programmations culturelles...*
- Développe des actions pour l'**accès à la culture et à la pratique musicale** sur l'ensemble d'un territoire

« LES QUALITÉS RELATIONNELLES, L'ENGAGEMENT ARTISTIQUE, LE GOÛT POUR LA TRANSMISSION ET LE PARTAGE DES ÉMOTIONS MUSICALES SONT ESSENTIELS »

Il est employé par une collectivité territoriale (ville, communauté de communes...) ou une association. Le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (**DUMI**) bénéficie d'une reconnaissance nationale et permet d'accéder au cadre d'emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe dans la fonction publique territoriale.

À l'issue de la formation, tous les titulaires du DUMI s'insèrent dans l'emploi.

DUMI Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

1 500 HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

→ en 2 ans à temps plein

→ en 3 ans en alternance pour les étudiants exerçant une activité professionnelle

Cette formation d'artiste et de pédagogue place la relation humaine au cœur de la musique et de la pédagogie. Basée sur une diversité de pratiques musicales et sur la réflexion, elle offre une large part à la **création** et à la **pluralité des langages musicaux**.

ÊTRE UN MUSICIEN CRÉATIF ET POLYVALENT

Création, expression et communication

Expression corporelle et danse, jeu théâtral, création de spectacles musicaux, communication orale et écrite, technologies du son.

Expressions vocales

Technique vocale individuelle, physiologie de la voix, chant choral, direction de chœur, improvisation vocale et jeux vocaux, compositions vocales.

Expressions instrumentales

Accompagnement polyphonique (guitare, clavier), accompagnement rythmique, lutherie, ensembles instrumentaux, improvisation, percussions afro-cubaines.

Connaissance et pratique des langages musicaux

Analyse et culture musicale, formation musicale, composition, harmonisation, arrangements, création de chansons, soundpainting, musiques et danses traditionnelles (dont Gamelan Javanais), jeu musical et corps sonores.

Les étudiants titulaires d'un DUMI du CFMI de Tours peuvent préparer en 1 an le diplôme d'état de Professeur de musique au Pôle Aliénor-CESMD de Poitiers, Nouvelle-Aquitaine.

(sous réserve de réussite des tests d'entrée)

Ces 2 formations sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)

DU Diplôme d'Université

« La musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap »

200 HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

→ 120 heures d'enseignement (en session de 5 jours en septembre et sessions de 2 jours par mois d'octobre à juillet) au CFMI de Tours

→ 80 heures de stage (secteur géographique au choix)

Ouverte à des professionnels du secteur éducatif et artistique ayant des compétences musicales confirmées (musiciens intervenants, enseignants des conservatoires et écoles de musique, professeurs des écoles, éducateurs, animateurs...), cette formation est conduite en partenariat avec l'association « Enfance et Musique ».

ELLE PERMET L'INTERVENTION DU MUSICIEN EN DIRECTION :

- De **jeunes enfants** (de la naissance à 3 ans) en crèches et structures d'accueil de la petite-enfance,
- Des **enfants en difficulté ou en situation de handicap**, dans le cadre de l'éducation spécialisée (IME, CAMSP, pédopsychiatrie...).

Voir la fiche détaillée de ce DU sur le site du CFMI.

→ Cette formation permet de développer une activité d'intervenant musical en milieu spécialisé.

ELLE COMPREND 4 UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

- Développement du jeune enfant, identification des troubles du développement et des situations de handicap
- Connaissance et pratique de l'action musicale
- Observation et analyse des expériences, mémoire
- Interventions pratiques, stages

TRANSMETTRE LA MUSIQUE AUX ENFANTS

Culture pédagogique et professionnelle

Psychologie et psychopédagogie, analyse des pratiques d'éducation, culture professionnelle, démarche de projet et recherche et méthodologie de mémoire.

Didactique et pédagogie de la musique

Préparation à l'intervention en milieu scolaire, pédagogie des pratiques vocales, de l'écoute, des pratiques rythmiques, de l'invention musicale.

Pédagogie appliquée

Stages en école avec un tutorat pédagogique, sensibilisation à l'intervention en crèche, en Institut Médico-Éducatif, à l'hôpital.



→ Le DUMI est un diplôme de niveau 6 conformément à l'arrêté du 28 juillet 2017 (enregistrement au RNCP), **équivalent licence**.



Formation conduite en partenariat avec l'association **Enfance et Musique**

